

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois 21
Trois mois 12

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Talbot, 10.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf réclamation dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Janvier 1878.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 21 janvier.

M. l'amiral Touchard dépose une proposition de loi tendant à modifier les articles du règlement relatifs à la vérification des pouvoirs, et demande l'urgence.

L'orateur donne lecture de l'exposé des motifs dans lequel on fait ressortir la situation faite à la minorité de la Chambre, par de nombreuses invalidations et des ajournements. Ces invalidations ont frappé des députés en possession depuis longtemps de la confiance de leurs électeurs et contre lesquels ne s'élevait aucune protestation sérieuse. (Très-bien ! à droite.)

M. le président dit qu'il ne peut que blâmer des paroles qui portent atteinte au respect dû aux décisions de la Chambre. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

M. l'amiral Touchard, continuant sa lecture, dit que la majorité a validé tous les députés républicains, alors encore qu'ils n'avaient qu'une majorité insignifiante. (Vive approbation à droite.)

M. le président renouvelle son observation et invite l'orateur à en tenir compte.

M. l'amiral Touchard, continuant sa lecture, dit que la majorité a décimé et plus que décimé la minorité. (Applaudissements à droite. — A l'ordre ! à gauche.)

M. le président dit qu'il ne peut permettre de continuer cette lecture.

M. l'amiral Touchard dit que la minorité représente 3,500,000 électeurs (applaudissements à droite). Jamais le respect dû aux minorités n'a été plus complètement violé. (Bruit.)

La Chambre doit s'imposer des règles qui la préservent de ses entraînements. C'est ce qu'on a fait dans d'autres pays, où les vérifications des pouvoirs sont confiées à des corps ayant un caractère judiciaire. (Nouveau bruit.)

C'est ce qu'on a fait en France pour les élections des conseils généraux.

Il serait sage de suivre cet exemple, car l'opinion publique condamnera la prérogative laissée à la Chambre et en exigera l'abandon.

La proposition déposée sur le bureau est signée par tous les membres de la minorité, sans exception de parti. Elle a pour but de donner des garanties plus efficaces aux élus du suffrage universel, qui ne doivent pas être mis à la merci de leurs adversaires politiques. (Bruit.)

M. le président proteste de nouveau contre ces paroles.

M. l'amiral Touchard expose ensuite le texte de sa proposition dont la partie principale est que aucune invalidation ne pourra être prononcée qu'à la majorité de plus des deux tiers des votants.

M. Gambetta répond à cette proposition par la demande de la question préalable. — Il est interrompu par M. Cunéo d'Ornano, qui est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

La question préalable est adoptée par 342 voix contre 186.

L'élection Ladoucette à Briez est validée.

Chronique générale.

M. de La Rochefoucauld-Bisaccia, en attendant prononcer son invalidation par 253 voix contre 260, s'est levé et a dit :

« J'accepte l'invalidation et je suis fier de sortir d'une pareille Chambre. » (Applaudissements à droite.)

M. le président. — Je prie M. de La Rochefoucauld d'exprimer sa pensée.

Voix diverses : Il n'est pas député.

M. le président. — Je n'ai pas entendu exactement les paroles prononcées par M. de La Rochefoucauld.

J'ai cru lui avoir entendu dire qu'il était fier de quitter cette Chambre. S'il en est ainsi, je rappelle M. de La Rochefoucauld-Bisaccia à l'ordre.

Le renvoi du dossier à la commission d'enquête est ordonné.

La parole prononcée par le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, après la scandaleuse invalidation dont il a été frappé, restera comme la juste condamnation des abus de pouvoir dont cette majorité républicaine et radicale se rend coupable, depuis les élections de 1876.

L'invalidation du duc de La Rochefoucauld est des plus commentées. On prétend qu'elle a été décidée, dans les conseils de la gauche, au dernier moment et pour des raisons particulières. Ce que nous savons, c'est que ce dernier exemple d'intolérance et de parti pris donné par la majorité radicale a ému jusqu'à des membres du centre gauche, qui blâment en termes indignés la conduite de leurs alliés. M. Bethmont serait également assez irrité de l'accueil fait à ses conclusions. On remarque que, dans le scrutin d'invalidation, la majorité est tombée à 253 voix, ce qui est encore assez significatif.

La Chambre a jusqu'à ce jour invalidé quinze élections de députés de la droite et ajourné six autres jusqu'à ce que la commission d'enquête ait donné son avis. Il lui reste à vérifier les pouvoirs de quatre-vingt-dix députés de la minorité ; sur ce nombre, TRENTE-NEUF sont marqués à l'encre rouge et destinés à l'invalidation.

Les journaux qui dressent cette liste de proscription font remarquer que ces TRENTE-NEUF victimes, sacrifiées au Moloch révolutionnaire, sont loin de former tout le contingent des élections qui seront cassées. Nous voilà donc avertis d'avance, et tenons pour certain que ces pourvoyeurs de l'invalidation sont bien renseignés.

Nous trouvons dans la liste des proscrits le nom de l'honorable M. Vinay, élu dans la deuxième circonscription du Puy (Haute-Loire), par 10,006 voix contre 5,247 données à M. Vissaguet, son concurrent républicain, c'est-à-dire avec une majorité énorme de 4,759. Cette invalidation, si tant est qu'elle soit proposée et votée, serait le digne pendant de celle qui est venue atteindre M. de La Rochefoucauld duc de Bisaccia.

L'opinion publique, dans la Haute-Loire, s'insurgerait contre un semblable déni de justice ; nous en avons déjà la preuve dans le fait suivant, qui nous est signalé par le Figaro. On écrit du Puy, 20 janvier, à ce journal :

« Il vient de se passer, à quelques kilomètres d'ici, un fait bien curieux et qui suf-

fit pour juger l'élection de notre député conservateur, l'honorable M. Vinay, non encore validé. Son concurrent, le très-obscur M. Vissaguet, a cru que la victoire de ses amis de Versailles suffirait à lui redonner du prestige, et il s'est porté comme conseiller municipal à Brives, localité où il possède, ainsi que M. Vinay, des propriétés. Il a obtenu un échec complet et n'a pas réuni la moitié des voix attribuées au dernier conseiller élu de la liste conservatrice.

Et pourtant notre préfet, le propre frère du célèbre major Labordère, avait mis au service de M. Vissaguet toutes les forces administratives.

Vous verrez qu'il se trouvera encore des gens pour prétendre, après cela, que M. Vinay ne doit ses cinq mille voix de majorité qu'à l'influence administrative. »

N'ayant pas d'autre argument à faire valoir, il faudra bien que la majorité républicaine se serve de celui-là. Et pourquoi ne s'en servirait-elle pas après le succès qu'il a obtenu vendredi contre le député de Marmers ?

En réponse à l'indignation unanime qu'a provoquée chez tous les honnêtes gens l'invalidation de M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, le Rappel publie un tableau contenant les noms des députés non encore vérifiés et, en caractères spéciaux, ceux des élus marqués d'avance pour le sacrifice. C'est instructif à lire. Ce qui ne l'est pas moins, c'est la déclaration très-nette du Rappel, ajoutant : « Ceci n'est pas notre dernier mot, et, certainement, nous ferons bien d'autres exemples. »

L'estimable organe jacobin nous fait savoir que ses amis ne se contenteront pas à moins de soixante têtes.

L'autre jour, on n'en demandait que quarante ; il y a progrès.

DISSIDENTMENT MINISTÉRIEL.

Quelles que soient les assurances que nous donnent chaque jour les journaux officiels sur l'unité d'idées et de direction qui règne dans le cabinet, nous n'hésitons pas à affirmer qu'il faut s'attendre à une crise ministérielle avant même que la Chambre entreprenne la discussion du budget.

Tout le monde connaît, en effet, les projets de M. de Freycinet, tant au point de vue des travaux à exécuter qu'à celui des emprunts à demander au pays.

Le principal but poursuivi par M. de Freycinet consiste surtout à protéger les petites Compagnies contre les grandes Compagnies de chemins de fer, c'est-à-dire à réaliser d'un seul coup les idées d'un financier belge dont on connaît le sort et qui avait — personne ne l'ignore — comme principal protecteur celui qui dirige la majorité de la Chambre dans ses propositions et dans ses votes : nous avons nommé M. Gambetta.

Or, le ministre des finances, M. Léon Say, qui a pour les grandes affaires commerciales, industrielles et financières un peu plus d'expérience et de savoir que M. de Freycinet, prétend, au contraire, que l'intérêt du Trésor et l'intérêt de la France surtout exigent que l'on poursuive un but diamétralement opposé à celui de M. de Freycinet.

M. Léon Say s'oppose à la réalisation des projets et des idées de M. de Freycinet, parce qu'il croit fermement que vouloir di-

minuer la force et l'avenir des grandes Compagnies, ce serait leur porter un coup qui, dans un temps donné, leur deviendrait fatal.

Dans le cas donc où ses collègues de la majorité de la Chambre auraient réellement l'intention de lui donner tort dans cette question, il se retirerait du cabinet en compagnie d'un autre de ses collègues.

(Assemblée nationale.)

Les revendications de l'extrême gauche se donnent, de plus en plus, libre carrière. A propos de la circulaire de M. de Marcère aux préfets, on a vu les organes radicaux réclamer « l'émancipation complète du municipal » comme la seule base d'une République durable. Avant-hier matin, on les entendait exiger purement et simplement la suppression du conseil d'Etat.

Pourquoi, direz-vous ? Il ne s'agit pas de savoir si ce conseil est un rouage utile, indispensable en matière gouvernementale, administrative, contentieuse ; s'il a une renommée traditionnelle de haute compétence, d'indépendance et d'impartialité : non, cette assemblée est favorable au projet de décret déclarant l'utilité publique de l'Université libre de Paris. Cela suffit : « Il faut, sans hésiter, la supprimer. »

On croit entendre un justiciable, dont les prétentions ont été mal accueillies par ses juges, réclamer la suppression des tribunaux.

Plusieurs sénateurs se sont demandé si le transfert du ministère de l'intérieur au Palais-Bourbon n'était pas une invite à la Chambre pour l'engager à rentrer à Paris.

Ils ont décidé d'interpeller le ministère afin de lui faire comprendre qu'il y aurait dans ce transfert une aliénation de destination d'un immeuble appartenant à l'Etat, et, à ce titre, il faut une loi pour changer la destination première.

Nous lisons dans le Journal du Loiret :

« En sortant de la Madeleine, jeudi, les fils du prince Napoléon ont reçu les honneurs officiels comme petits-fils du roi Victor-Emmanuel : les tambours ont battu aux champs sur leur passage. Cet incident a fait quelque sensation parmi les assistants. »

On lit dans le Français :

« Nous pouvons affirmer que M. Gambetta s'est mis d'accord avec le ministère pour obtenir de la majorité le vote intégral du budget. Nous ne savons pas à quelles conditions, mais on nous assure que cet accord est parfait. M. Gambetta désirerait que ce vote fût achevé pour le 17 avril et que la Chambre prit alors congé pour tout l'été ; elle s'occuperait du budget de 1879 dans la session d'automne. La raison présentée par M. Gambetta, c'est qu'il convient de laisser le pays libre de tout souci parlementaire durant l'Exposition universelle. »

Les conservateurs auront donc le temps de respirer. Ils feront bien d'en profiter, car, après l'Exposition, ils n'auront plus à espérer aucun répit de l'intolérance radicale.

L'élan qui se manifeste tous les ans à Paris, le 21 janvier, soit à la Chapelle Ex-

pistoire, soit dans la plupart des églises où se célébraient des messes commémoratives, n'est pas moindre en province. D'après l'annonce faite par les feuilles locales, des services funèbres ont été célébrés dans plus de cinquante églises et cathédrales.

La commission relative à la réélection des maires et des adjoints révoqués a décidé qu'elle entendrait M. de Marcère, ministre de l'intérieur, et elle a chargé son président de s'entendre avec le ministre sur le jour où il lui conviendrait de se rendre dans le sein de la commission.

On lit dans le *Réveil du Midi*, journal radical de Carpentras :

« Quand la mort de Raspail a été connue à Carpentras, un crêpe noir a été mis au drapeau tricolore de l'Hôtel-de-Ville.

» Nos amis attendent la première séance du conseil municipal pour décider qu'une plaque en marbre commémorative sera placée sur la porte de la maison où est né Raspail, que son nom sera donné à la rue où est cette maison, et qu'une souscription sera faite pour dresser une statue au grand homme dont nous pleurons la perte. »

Sans commentaires !

ELISÉE RECLUS.

La commission des grâces continue avec une assiduité digne d'un meilleur sort l'examen des dossiers qui sont encore entre ses mains. A ce propos on assure que la commission serait disposée à reprendre le dossier du géographe Elisée Reclus, condamné à la déportation à la suite de la Commune et dont la peine avait été commuée en dix années de bannissement. Elisée Reclus eût certainement obtenu sa grâce s'il l'eût sollicitée, mais il s'y est refusé, et, de plus, il a fait savoir qu'il ne pardonnerait jamais aux vainqueurs de la Commune. Qu'importe que cet homme soit un irréconciliable, un ennemi de la société, prêt à recommencer demain ce qu'il a fait en 1870 ! C'est « un frère et ami » et cela suffit !

QUESTION D'ORIENT.

D'après un bruit qui a couru en hauts lieux, la Russie tiendrait beaucoup à traiter avec la Turquie, sans l'ingérence de personne, et elle se disposerait à faire à la Turquie, dans ce cas, des conditions qui étonneraient le monde par leur bonté. La Turquie se relèverait de sa défaite dans une situation supérieure à celle que la victoire lui aurait donnée.

Et pourquoi cette magnanimité ?

La Russie aurait l'intention de faire de la Turquie une alliée sûre, à l'effet d'attaquer les Anglais dans les Indes, à l'aide de l'élément musulman.

Si cela était, l'Angleterre n'aurait qu'un parti à prendre : empêcher la paix, prendre fait et cause pour la Turquie, recommencer la guerre et battre la Russie, qui est à bout d'efforts.

La défense de Constantinople s'organise activement sous la direction d'officiers de la marine anglaise. Des réserves de munitions de siège sont réunies en énorme quantité. Toute la population est armée et les défenseurs maritimes se multiplient dans un rayon très-étendu autour de Constantinople.

On annonce que le Sultan a déclaré devant le conseil que Constantinople serait plutôt brûlée que prise par les Russes. Une formidable artillerie, presque toute de provenance anglaise, défend les approches de la capitale de la Turquie.

D'après des informations transmises de Tiflis, la famine et le typhus séviraient à Erzeroum.

Etranger.

Nous avons déjà signalé le bruit qui court d'un projet d'alliance du prince d'Orange avec une fille de la reine Victoria.

Ce bruit se confirme.

Evidemment la Hollande est effrayée de l'accord survenu entre la Belgique et l'Allemagne et est toute disposée à se jeter dans les bras de l'Angleterre.

AUTRICHE. — Une dépêche de l'Agence Havas nous a appris que M. Miletič, député hongrois, avait été condamné à cinq ans de travaux forcés pour avoir tenté de provoquer un soulèvement parmi les Slaves de la Hongrie.

Le député Miletič est un ancien agent de l'insurrection hongroise en 1848, et depuis il a toujours cherché à agiter le pays dans le but d'une séparation de la Hongrie et de l'Autriche.

ITALIE. — Nous lisons dans la *Lombardia* de Milan : « Il est venu des dépêches transmettant un ordre au commissariat pour le service des chemins de fer de la Haute-Italie de se mettre à la disposition du génie militaire, et d'avoir à se tenir prêt à transporter des dépôts de poudre vers les défilés des Alpes, sur la frontière de la Savoie. »

La *Voce della Verità*, en rapportant les mêmes renseignements, se demande « si l'Italie se prépare à une guerre prochaine ? »

DISCOURS DU ROI HUMBERT 1^{er}.

Aussitôt la prestation de serment, le nouveau roi d'Italie a prononcé l'allocution suivante, souvent interrompue par les explosions du plus vif enthousiasme :

« Les paroles que, dans les premiers moments de ma douleur, j'ai adressées à mon peuple, je viens aujourd'hui les répéter devant ses représentants. Je me sens encouragé à reprendre les devoirs que m'impose ma situation en voyant combien le deuil de ma maison a trouvé un sincère écho dans le pays tout entier.

» La mémoire bénie du roi libérateur a fait de toutes les familles italiennes une seule famille. Une si grande unanimité de sentiments a été un soulagement pour ma chère épouse, qui élèvera notre fils bien-aimé en l'encourageant à suivre les exemples glorieux de son illustre aïeul.

» Dans ce deuil inattendu de l'Italie, ont été également une consolation pour nous la part que l'Europe a prise à notre douleur et la présence des augustes princes et des illustres personnages étrangers qui sont venus donner une signification solennelle aux honneurs rendus, dans la capitale du royaume, à notre premier roi.

» Ces gages de respect et de sympathie sont une nouvelle consécration du droit italien.

» Je dois en exprimer ici ma profonde reconnaissance. Ils confirment cette conviction que l'Italie libre et une est une garantie de paix et de progrès. C'est à nous de conserver au pays une situation si élevée. Nous sommes depuis longtemps familiarisés avec les difficultés de la vie publique.

» De combien d'utiles enseignements, en effet, ne sont-elles pas remplies, ces trente dernières années de notre histoire nationale, qui, par leurs vicissitudes, leurs malheurs immérités et les retours de la fortune, résumant à elles seules l'histoire de plusieurs siècles ? En acceptant la haute mission qui m'est imposée, je puis dans cette pensée toute ma confiance.

» L'Italie, qui a su comprendre Victor-Emmanuel, me prouve aujourd'hui la vérité des enseignements de mon glorieux père : que le respect religieux des libres institutions est la garantie la plus sûre contre tous les dangers.

» Telle est la foi de ma maison. C'est cette foi qui fera ma force.

» Fidèle à la volonté de la nation, le Parlement me guidera dans les commencements de mon règne avec la loyauté d'intention que le grand roi dont tous honorent la mémoire a su inspirer, même au milieu des vives compétitions des partis et du conflit inévitable des opinions.

» La sincérité des intentions, la concorde dans l'amour de la patrie, tels seront, j'en suis sûr, les soutiens que je trouverai dans le chemin difficile que nous allons parcourir ensemble, et au bout duquel il n'y a pour moi d'autre ambition que celle de mériter cet éloge : Il a été digne de son père ! »

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient de prescrire qu'à la date du 1^{er} février prochain, neuf batteries seront créées dans neuf régiments d'artillerie de corps, à raison d'une batterie dans chacun des suivants : 13^e, 22^e, 23^e, 27^e, 29^e, 34^e, 36^e et 38^e.

Ces batteries, qui seront montées, sont destinées à être détachées dans des places fortes, à la défense desquelles elles auront mission de coopérer.

Il ne restera plus, pour compléter notre artillerie, qu'à constituer dix batteries analogues dans les dix autres régiments de corps.

On va former, en outre, le 2^e régiment de pontonniers, qui sera organisé de suite à cinquante-quatre compagnies, obtenues en dédoublant celles du régiment actuel.

Ce 2^e régiment doit être installé à Angers, mais, faute de casernement suffisant, on ne mettra dans cette ville que l'état-major et quatre compagnies. Les autres seront réparties entre Lyon, Toulouse et Rueil.

Cette dispersion ne sera que momentanée, et, aussitôt que les circonstances le permettront, ce 2^e régiment sera réuni à Angers, comme le premier l'est à Avignon.

Il paraît décidé que le général Berthaut succédera au général de Rochebouët dans le commandement que celui-ci exerce à Bordeaux, et que, arrivé à la limite d'âge, il doit quitter prochainement.

Des commissions permanentes sont instituées dans toutes les régions pour l'examen des aspirants aux emplois de sous-lieutenant de réserve et d'officier de l'armée territoriale. Les demandes des intéressés doivent être adressées soit au ministre, soit directement à MM. les commandants de corps d'armée. Ces demandes doivent être accompagnées des pièces ci-après : acte de naissance ; relevé de services militaires ; extrait négatif des casiers judiciaires. Les emplois d'officier supérieur sont réservés de préférence aux officiers de l'armée active. Il en est de même du grand nombre des emplois de capitaine, jusqu'à la promulgation de la loi sur l'avancement. Les épreuves ont lieu d'après les programmes arrêtés par les décisions des 19 janvier (combattants de toutes armes) et 21 juin 1877 (personnels administratifs). Les anciens officiers de l'armée active, comptant deux ans de service en cette qualité, sont exempts de l'examen proprement dit.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un décret présidentiel vient de modifier les dispositions relatives aux concessions de congé et prolongations de permission dans l'armée.

A l'avenir, les généraux commandant les régions de corps d'armée sont autorisés à prolonger, dans des proportions déterminées par le ministre, suivant les besoins des corps et les nécessités de l'instruction, les permissions de trente jours accordées à titre de soutiens de famille aux sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats rengagés ou non.

Ces militaires devront justifier, dans les formes réglementaires, de leur situation de famille.

Ils ne pourront bénéficier de cette mesure qu'après deux années de présence sous les drapeaux.

Les prolongations ne pourront porter au-delà de trois mois la durée totale de l'absence au corps de ces militaires.

Les absences de plus de trois mois, à tout autre titre que celui de convalescence, doivent être autorisées par le ministre, sur la proposition des généraux commandants de corps.

Le *Journal officiel* a donné la composition des cinq commissions techniques et administratives chargées de dresser le programme des travaux nécessaires pour améliorer les ports de commerce et compléter le réseau des voies navigables.

La commission du bassin de la Loire se compose de :

MM. les inspecteurs généraux des ponts

et chaussées : Pairier, président ; Cambuzat, Schérer, Deslandes, Wathier, Baudart, Collet-Meygret, Bréart de Boisanger. — MM. Le Loup de Sancy, maître des requêtes au conseil d'Etat ; Guillemin, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

On lit dans le *Patriote* :

« Nous apprenons que MM. Mourin, maire d'Angers, docteur ès-lettres, M. le docteur Meleu, d'Angers, M. le docteur Grimois, conseiller général du canton de Beaufort, et M. le pasteur Audra, d'Angers, ont été, par arrêté du ministre de l'instruction publique, nommés membres du conseil départemental de l'instruction publique, en remplacement de MM. de Soland, député, Montrieux, ancien maire, Grignon, conseiller général, et Davaine, pasteur de Saumur. »

La Cour de cassation, dans l'interprétation de l'art. 375, § 42, du Code pénal relatif à la réquisition de secours en cas de calamité publique, vient d'adopter une jurisprudence qu'il est essentiel de faire connaître à tous nos concitoyens :

Dans un incendie, une personne avait refusé, sur la réquisition d'un sapeur-pompier, de prêter son concours pour composer la chaîne.

La Cour suprême a cassé un jugement du tribunal de police qui avait acquitté cette personne, et elle a aussi reconnu que le sapeur-pompier, par son caractère spécial, doit être considéré comme l'un des agents les plus naturellement placés pour faire la réquisition dont nous venons de parler.

M. l'abbé Chevallier, aumônier militaire et pensionnaire à Notre-Dame des Ardilliers, nous prie de reproduire l'article suivant qui a paru dans la *Semaine religieuse* du diocèse d'Angers :

TRAVAUX DE RESTAURATION A NOTRE-DAME DES ARDILLIERS DE SAUMUR.

Au tour du campanile qui surmonte le dôme de Notre-Dame des Ardilliers, on pose en ce moment une balustrade dans le style du monument.

Ce travail réalise la pensée primitive de l'architecte, selon les plans dressés par ordre d'Abel de Servien, marquis de Sablé, ministre sous Louis XIII et Louis XIV, et bienfaiteur insigne de Notre-Dame des Ardilliers.

Un exemplaire de ces plans existe à Angers, au Musée Archéologique de l'ancien hôpital Saint-Jean.

Commencé sous Louis XIII, activement continué sous Louis XIV en accomplissement du vœu de la Reine-Mère pour la naissance de son fils, inauguré en 1695 quand l'œuvre intérieure était à peine terminée, délaissé pendant les désastres qui attristèrent les dernières années du grand règne, le dôme des Ardilliers n'a jamais été complètement achevé, comme il est arrivé à tant d'autres monuments de longue haleine et de grosse dépense.

A l'intérieur, la puissante corniche circulaire, qui sert de base au tambour, attend toujours la galerie en pierre ou en fer ouvrage, qui complétait certainement, dans la pensée de l'artiste, la décoration de cette belle rotonde. Qu'on se figure, sur cette corniche, un riche balcon, de 60 mètres environ de circonférence, se développant au-dessous des fenêtres et pouvant recevoir, dans les jours de fête, plusieurs centaines de personnes ; alors seulement l'ordonnance majestueuse du dôme, restée jusqu'ici beaucoup trop nue, aura toute sa beauté, et l'œil un point de repère et de comparaison aérien pour en mesurer les vastes proportions.

A l'extérieur, l'inachèvement de l'édifice est encore plus sensible.

Ne parlons aujourd'hui que du campanile. Dans les dômes élancés qui aspirent à percer la nue en souvenir du clocher gothique, et dont le profil savamment étudié est l'objectif principal du spectateur, l'édicule final n'est souvent qu'un « lanterin » de petit volume où les courbes du dôme se rencontrent et se nouent pour porter la croix.

A Notre-Dame, au contraire, sur la coupole d'ardoise hémisphérique et toute nue où rien n'arrête le regard, le campanile a une importance considérable. Construit en bois, mais pour simuler la pierre, on dirait le monument inférieur gracieusement abrégé et superposé à lui-même.

Heureuse idée, ce nous semble, où la gravité, l'ampleur et la simplicité, qui sont les caractères de l'édifice principal, se trouvent respectées, en même temps que l'architecte n'avait pas omis

dans le couronnement de son œuvre, l'élégance et une certaine légèreté.

Il voulait donc asseoir, selon l'usage, ce petit dôme dans une ceinture monumentale, découpée à jour, et conçue de telle sorte, qu'elle répétait symétriquement, au pied du campanile, la grande couronne de balustres déjà dessinée au sommet du tambour.

Telle est l'harmonieuse pensée, habilement saisie par M. Roffay, architecte de la ville, et aujourd'hui réalisée.

Avant d'aborder ce travail, on a dû songer à remplacer la vieille croix de bois, minée par le temps, sur un faitage infiltré d'eau et qui menaçait ruine. La boule, par conséquent, a dû être complètement remaniée et recouverte à neuf. Au centre de la nouvelle croix, en fer festonné, on a placé le chiffre de la très-sainte Vierge.

Les frais de ces différents travaux sont déjà couverts; mais la restauration du campanile n'est pas terminée.

Il faudrait garnir de vitres les huit fenêtres (2 mètres 50 de hauteur) qui la décorent, et qui sont restées, depuis l'origine, aveuglées par des volets de bois. Imaginons les rayons obliques du soleil, traversant de part en part ce petit édifice percé à jour, et blanc sur le ciel dans sa blanche corbeille; alors seulement il aura toute sa grâce et sa légèreté.

Enfin, pour monter jusqu'à la nouvelle galerie (comme il est à croire que ce sera le désir de beaucoup de personnes, et surtout des pèlerins étrangers), il faudrait établir dans la charpente du dôme, entre la voûte intérieure de pierre et le sommet de la coupole d'ardoises, un petit escalier en spirale dont l'exécution serait facile, sans beaucoup de frais.

Qu'il nous soit donc permis de recommander l'achèvement de ces travaux à tous les amis de notre illustre sanctuaire, et en particulier à la piété de nos compatriotes, toujours si active et si généreuse pour Notre-Dame des Ardilliers.

Simple usagère de la Chapelle, au profit du public, la communauté de Sainte-Anne a eu le courage d'assumer, pour les trois quarts, les frais d'entretien de ce vaste édifice. Mais il est évident que le petit train ordinaire des pèlerinages, la location de quelques douzaines de chaises et la récolte de quelques bribes de vieille cire suffisent à peine (et c'est encore trop dire) aux plus modestes exigences du culte et de la sacristie: chapelain, sacristains, chantre, enfants de chœur, cire et autres frais d'autel, ornements, linge, blanchissage, grand nettoyage des voûtes, réparations continues des vieilles fenêtres effondrées par le vent, et le reste. Quiconque est au courant de ces sortes de choses, ne peut élever sur ce point le moindre doute, la chapelle de Notre-Dame, depuis près d'un siècle, n'ayant plus de fondations ni autres revenus réguliers, même pour les travaux de « conservation » les plus indispensables.

C'est donc aux frais de la communauté de Sainte-Anne, la ville contribuant seulement pour un quart, qu'on a procédé cette année à la restauration générale des toitures, pour sauvegarder l'existence même du monument.

A plus forte raison, toute œuvre d'art pour l'achèvement du sanctuaire, ne peut-elle être entreprise qu'avec le concours des âmes charitables.

Il resterait beaucoup à dire sur les autres lacunes qui sont à regretter dans ce bel édifice, et sur les dégradations qu'il a subies. Ce pourra être l'objet de quelques nouvelles réflexions.

P.-S. — Il convient de faire remarquer que les travaux dont nous venons de parler ne sont encore qu'ébauchés. Les réflexions critiques n'auront donc tout leur poids qu'un peu plus tard, quand le charpentier et le peintre auront mis la dernière main à leur ouvrage, et la critique portera sur l'architecte du XVII^e siècle, dont le plan a été suivi aussi exactement que possible. C. C.

Nous enregistrons avec plaisir la lettre suivante adressée par la Chambre syndicale des couvreurs de Paris à deux de nos concitoyens, MM. Chevreau et Menier.

Cette lettre, par son origine, est le plus bel éloge qui puisse être fait de leur invention, en même temps qu'elle est la preuve irrécusable de la supériorité de leur système sur tous ceux connus jusqu'à ce jour.

Voici cette lettre :

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE COUVERTURES ET PLOMBERIE DE PARIS.

Paris, le 9 janvier 1878.

A Messieurs CHEVREAU et MENIER, de Saumur (Maine-et-Loire).

Vous m'avez fait l'honneur, en octobre dernier,

de me demander de soumettre à la Chambre votre nouveau modèle de crochet à ardoise en me priant de vous donner son avis.

Une commission a été nommée à cet effet, et elle a conclu, ainsi que le conseil, à l'unanimité, que votre système de crochet breveté, que vous nommez crochet automatique, est une amélioration. Son mode d'application retient d'une manière très-ingénieuse l'ardoise par le bas et la maintient par le haut sur la voûte en formant ressort.

Nous ne pouvons qu'approuver le système d'agraffe qui paraît remplir toutes les conditions de solidité désirables et rend en même temps ses réparations faciles.

Le Président,
TENCÉ,
Chevalier de la Légion-d'Honneur.

NANTES.
L'affaire survenue à Nantes à propos de la représentation au théâtre, qui a motivé un ordre du jour aux troupes de la division de la Loire-Inférieure, va donner lieu à une enquête très-sérieuse de la part de qui de droit.

L'Espérance du peuple a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« C'est aujourd'hui qu'a roulé sur l'échafaud la tête d'un roi de France : le cœur en deuil, nous venons d'assister à la messe expiatoire de ce forfait. La Révolution ne veut pas sans doute que nous mettions de bornes à notre indignation plus qu'à notre douleur; et elle a eu soin, aujourd'hui même, de réchauffer en nous ce sentiment immortel.

« Tous les murs de Nantes sont couverts d'immenses affiches tricolores annonçant la reprise de Marceau au théâtre de la Renaissance. Aujourd'hui, par exception, et pour cette fois seulement, la Marseillaise sera chantée par tous les artistes du Grand-Théâtre, et exécutée par la musique municipale. Le défilé des troupes républicaines, chantant cet hymne au moment de partir pour exterminer la Vendée, fera les frais du grand spectacle patriotique offert le 24 janvier 1878 aux citoyens Nantais.

« Personne ne s'y trompe : il n'y a pas là une simple coïncidence; il s'agit d'une démonstration. Eh bien, monsieur le Rédacteur, pour tout homme de bonne foi, la démonstration est complète : en chantant la Marseillaise ce soir, avec renfort exceptionnel, on veut fêter la guillotine qui a décapité Louis XVI. Il n'y a pas de phrases, d'adoucissements, de formules à l'usage d'un conservatisme imbécile, qui puissent obscurcir cette évidence, et dans l'enthousiasme pour quelques dates de la veille, on peut assez deviner le programme du lendemain.

« Je laisse à d'autres le soin de demander raison de la présence, en pareil lieu, de la musique municipale; et je cherche en vain de quel nom appeler l'odieuse et sanglante provocation qu'on nous adresse, si ce n'est de celui d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. Ce crime ne tombe pas toujours sous le coup de la loi, mais il demeure à jamais justiciable de la réprobation publique, déjà hautement exprimée aujourd'hui.

« Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, mes sentiments les plus distingués.

« A. MAUVIF DE MONTERGON.
» 24 janvier 1878. »

Nous lisons dans la même feuille :

« Le Phare de la Loire a publié dans son numéro de samedi, à propos de l'incident Marceau, deux ordres du jour : le premier signé du chef d'état-major de la Division; le second, du commandant de place.

« Nous sommes allés aux renseignements, et nous pouvons affirmer qu'il n'existe qu'un seul ordre de la place; c'est celui signé du colonel Hervé et qui a été transmis officiellement aux troupes de la garnison.

« Nos lecteurs apprécieront le but qu'on poursuit, en cherchant à soulever la population contre l'autorité militaire. La désorganisation dans tous les services paraît être aujourd'hui l'idéal du parti républicain. »

Les Tablettes d'un Spectateur annoncent que M. Laisant adressera à M. le général Borel, à la Chambre, ainsi que cela a été convenu, une question sur l'affaire du thé-

tre de Nantes; la réponse de M. le général ministre de la guerre clôturera l'incident.

Caisse d'Épargne de Saumur.
Séance du 20 janvier 1878.
Versements de 119 déposants (25 nouveaux), 18,725 fr. 90 c.
Remboursements, 10,282 fr. « c.

Faits divers.

Le tribunal de police correctionnelle de Châlons, dit le Conservateur, a déjà prononcé trente-sept condamnations contre les électeurs privés de leurs droits et qui, cependant, n'avaient pas été radiés des listes électorales politiques. Actuellement, il y a encore plus de cent électeurs poursuivis pour le même fait!

L'hiver dans le Midi. — On écrit de Cette, le 18 janvier :

Depuis plusieurs jours, la température est devenue très-rigoureuse. Du nord-est au nord-ouest nous sommes environnés d'un long rideau de neige. Les Costières, l'Espinousse, les montagnes de l'Aveyron en sont couvertes. Les bords de l'étang de Thau sont glacés à plus d'un demi-kilomètre, malgré la persistance d'un vent violent qui, dans la nuit, contrarie l'action de la gelée.

Il résulte des observations faites à Marseille, par plusieurs ingénieurs, que le niveau de la Méditerranée a, depuis l'ouverture du canal de Suez, baissé de 5 millimètres environ.

Beaucoup de personnes que leurs occupations retiennent toute la journée hors de chez elles ne peuvent se soigner lorsqu'elles sont atteintes de rhumes, bronchites, catarrhes, ou autres affections des bronches ou des poumons.

Rien de plus facile maintenant avec les capsules de Guyot, qui remplacent les tisanes, sirops, loochs et pâtes pectorales. Il suffit de prendre deux de ces capsules au moment de chaque repas. Le flacon, du prix de 2 fr. 50 contenant 60 capsules, ce traitement si efficace ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de toute autre médication. Pour éviter les nombreux imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt aux pharmacies Besson, Perdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies. (5)

CAUSERIE MÉDICALE. — De toutes les maladies qui frappent l'humanité, les plus nombreuses et les plus graves sont celles qui s'attaquent aux organes de la respiration. C'est pourquoi souvent nous prenons la plume en leur faveur. Ce qui prouve le mieux leur importance, c'est la quantité des remèdes dits pectoraux, tels que : pilules, pastilles, pâtes, solutions, sirops, etc. Pour nous, nous donnons la préférence à ces derniers. Il résulte d'expériences comparatives, que leur action est plus directe par suite de leur assimilation rapide et de leur action expansive. Le sirop pectoral qui, à notre avis, remplit le mieux ces qualités fondamentales est le SIROP DE PIERRE LAMOURoux. Employé au début de la maladie, il triomphe sûrement, et dans les affections anciennes ses propriétés calmantes et nutritives en font un agent thérapeutique très-précieux. Comme nous sommes dans la période malheureusement fertile en rhumes, gripes, bronchites, etc., nous croyons opportun de rappeler ce produit dont les vertus médicales, reconnues par les plus célèbres médecins, ont été développées à plusieurs reprises dans la Gazette des Hôpitaux, l'Abeille Médicale, l'Union Médicale, etc.

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres, dans sa dernière réunion, a décidé que les conseils généraux se réuniraient le 7 avril.

Les Chambres seront ajournées du 6 avril au 29, de façon à être en session au moment de l'ouverture de l'Exposition.

Une loi sera présentée à cet effet; l'exposé des motifs explique que les conseils généraux seront réunis avant la date ordinaire à cause de la nécessité de la présence de la Chambre à l'ouverture de l'Exposition; la Chambre sera ensuite réunie le 20 mai et ne se séparera plus qu'en octobre.

Le budget de 1879 ne sera voté qu'en décembre.

Le correspondant particulier de Vienne du journal la Défense adresse la dépêche suivante :

« 22 janvier.
» D'après toutes les informations que je viens de recueillir, il paraît certain que le quartier général russe a reçu l'ordre formel du tzar de commencer immédiatement la marche sur Constantinople.

» L'insurrection qui a éclaté sur différents points de la Thessalie et de la Macédoine semble prendre de l'extension. Des troupes grecques avancent sur les frontières turques.

» Ici on fait activement tous les préparatifs nécessaires à l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine. »

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 28 janvier 1878.

Représentation de M^{lle} MARIE HASSELMANS, AVEC LE CONCOURS DE :

M^{lle} STRASSI, forte chanteuse;
M^{lle} ROSELLI, première danseuse;
M^{lle} Berthe DELAS, première danseuse;
M^{lle} MICHELLI, première danseuse de caractère.

Première représentation de :

HAMLET

Grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique d'AMBROISE THOMAS.

1^{er} tableau, le Couronnement.
2^e tableau, le Spectre.
3^e tableau, les Comédiens.
4^e tableau, le Drame dans le Drame.
5^e tableau, Être ou ne pas être.
6^e tableau, la Folie.
7^e tableau, le Cimetière.

Au 6^e tableau,

La Fête du Printemps

Divertissement dansé par M^{lles} ROSELLI, Berthe DELAS, MICHELLI, et réglé par M^{lle} DELAS.

M^{lle} MARIE HASSELMANS remplira le rôle d'Ophélie.

M^{lle} STRASSI remplira le rôle de la Reine de Danemark.

Distribution. — Hamlet, MM. Martin; Claudius, roi de Danemark, Odezenne; Laërte, Pellin; l'Ombre du feu roi, Pascaud; Marcellus, Davy; Horatio, Dorlin; Ophélie, M^{lles} Marie Hasselmans; la reine de Danemark, Strassi; Polonius, MM. Leroy; 1^{er} fossoyeur, Dorlin; 2^e fossoyeur, Letemple. Seigneurs et dames de la cour, grands officiers de la couronne, chambellans, pages, écuyers, soldats, villageois, villageoises, etc.

Distribution du drame du 4^e tableau : Le directeur du théâtre, MM. Servat; le roi de Gonzague, Deslez; le traître, Delcroix; la reine Genièvre, M^{lle} Leroy.

50 personnes paraîtront dans cet ouvrage.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les belles primes que l'Univers Illustré offre en ce moment à ses abonnés d'un an. Les PRIMES GRATUITES, qui obtiennent un succès considérable, laissent le choix entre les Merveilles de la nuit de Noël, par Émile Souvestre, et les Saltimbanques, par Gaston Escudier. Chacun de ces volumes, grand in-8^o, est imprimé avec luxe sur papier vélin et contient de belles et nombreuses gravures. Élegante reliure avec fers spéciaux et tranches dorées. — Nous devons signaler aussi les DEUX NOUVELLES PRIMES, avec supplément de prix, lesquelles se composent des OEuvres illustrées de H. de Balzac (8 volumes grand in-4^o, contenant 1,000 gravures) et des OEuvres illustrées de George Sand (9 volumes grand in-4^o, contenant 680 gravures d'après Tony Johannot et Maurice Sand). — Nous n'avons pas besoin d'insister, du reste, puisque l'administration de l'Univers Illustré envoie un numéro spécimen, contenant les détails relatifs à ces quatre primes, à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr.; six mois, 14 fr. 50; trois mois, 6 fr. — Europe : un an, 23 fr.; six mois, 12 fr.; trois mois, 6 fr. 50. — Colonies et pays d'outre-mer le port en sus suivant les tarifs. — Bureaux de l'Univers Illustré, 3, rue Auber (place de l'Opéra).

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et

48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

LE MOUVEMENT FINANCIER

2 Fr. par an.

Le plus complet des journaux financiers,

LE SEUL qui donne chaque semaine :

6 mois d'essai La cote comparée et rectifiée de toutes les Valeurs en Banque cotées et non cotées, F. indique les meilleurs arbitrages et les meilleurs placements.

Prime unique : Une fois par mois, numéro supplémentaire, contenant la liste complète de tous les tirages du mois de toutes les valeurs françaises et étrangères, à lots ou sans lots.

Ordres de Bourse. — Prêts sur titres.
Abonnements, 33, rue Vivienne, Paris.
(Bon de poste ou timbres-poste.)

Un JOURNAL FINANCIER pour RIEN

4 Fr. LA SITUATION, le meilleur guide des capitaux et le journal financier le plus influent, le plus consulté et le plus répandu, an. coûte 4 francs, et donne à ses abonnés :
1° Un abonnement gratuit à tous les tirages français et étrangers, valeurs à lots ou sans lots;
2° Une prime gratuite de 3 fr. de livres à choisir dans le catalogue général de la maison Hachette. Envoi franco.

Par ses renseignements précis sur toutes les valeurs, et surtout par ses arbitrages, la Situation est le journal indispensable à tous porteurs de titres.

Ordres de Bourse. — Prêts sur titres.

On s'abonne à Paris, 33, rue Vivienne, par mandat ou timbres-poste.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 - 15 - - -		4 - 30 - - -	
1 - 30 - - -	soir.	9 - 7 - - -	
7 - 40 - - -		11 - 41 - - -	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 20 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 - 45 - - -		3 - 10 - - -	soir.
12 - 30 - - -	soir.	7 - 59 - - -	
6 - 15 - - -		11 - 20 - - -	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JANVIER 1878.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	72 75		05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	630			Canal de Suez	776 50		2 50
4 1/2 %	103 95		25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	662 50		2 50	Crédit Mobilier esp.	572 50		1 25
5 %	109 05		05	Crédit Mobilier	162 50	1 25		Société autrichienne	536 25		2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	502		30	Crédit Foncier d'Autriche	525 25		1 35	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234		1	Charentes, 500 fr. l. p.	165		3 75	Orléans	340 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511 50		50	Est	640			Paris-Lyon-Méditerranée	334 75		
1865, 4 %	526		3 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1038 75		3 75	Est	333		
1869, 3 %	396		1	Midi	783			Nord	343 50		
1871, 3 %	378			Nord	1300			Ouest	335		
1875, 4 %	505			Orléans	1105		7 50	Midi	333		
1876, 4 %	494			Ouest	707 50		2 50	Charentes	261		
Banque de France	3210		10	Vendée, 500 fr. l. p.	1337 60		2 50	Vendée	166		
Comptoir d'escompte	707 50			Compagnie parisienne du Gaz	500			Canal de Suez	543		
Crédit agricole, 300 f. p.	345			C.gén. Transatlantique	500						
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	348										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR. (Service d'hiver, 24 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 - 45 - - -	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
9 - 1 - - -	soir, omnibus.
1 - 23 - - -	express.
4 - 10 - - -	omnibus.
7 - 15 - - -	(s'arrête à Angers) express-poste.
10 - 37 - - -	
Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 20 minutes du matin, direct-omnibus.	
8 - 31 - - -	omnibus.
9 - 40 - - -	express.
12 - 40 - - -	soir, omnibus-mixte.
4 - 44 - - -	omnibus-mixte.
10 - 28 - - -	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

LIBRAIRIE CENTRALE D'AGRICULTURE ET DE JARDINAGE, RUE DES ÉCOLES, 62, PARIS
AUGUSTE GOIN, ÉDITEUR

NOUVEAU JARDINIER ILLUSTRÉ

Ouvrage pratique pour la culture et la taille des arbres fruitiers; la culture ordinaire et forcée des légumes; des plantes de pleine terre, de serre froide et tempérée, de serre chaude; la multiplication des végétaux; la destruction des animaux nuisibles, etc.

Par MM. HÉRINCQ, LAVALLEE, NEUMANN, VERLOT, COURTOIS-GÉRARD, PAVARD et BUREL.

1 fort vol. in-18 de 1,800 pages, orné de plus de 500 figures dans le texte, dessinées par MM. Courtin, Faguet et Riocreux. — PRIX: franco 7 FRANCS.

Arbres d'agrément. — Traité de la taille des grands arbres d'agrément propres aux grandes plantations, en bordure le long des chemins, sur les places publiques, pour allées d'avenues, massifs et paysages; suivi de celle de l'amanier, du noyer et du châtaignier, par J. GAUTIER. 1 vol. in-18, orné de 18 fig. 2 fr.

Champignons comestibles. — Instructions pratiques sur la culture, par JACQUIN aîné. In-18. 75 c.

Cinéraires. — Culture et multiplication, par CHATEL. 1 vol. in-32, orné d'une fig. hors texte. 75 c.

Graminées. — Choix et culture des graminées propres à l'ensemencement des pelouses et des prairies, par COURTOIS-GÉRARD. 1 vol. in-32, orné de 19 fig. hors texte. 1 fr.

Lantanas. — Culture et multiplication, par CHATEL. 1 vol. in-32, orné d'une fig. hors texte. 75 c.

Melon. — Instructions pratiques sur sa culture sous châssis, sous cloche et en pleine terre, par Martin JACQUIN. In-8. 75 c.

Ortie. — Ses propriétés alimentaires, médicinales, agricoles et industrielles, par BLOFFER. 1 vol. in-32, orné de 14 fig. dans le texte et hors-texte. 1 fr.

Phlox. — Culture et multiplication, par LIÉVAL. 1 vol. in-32, orné de 5 fig. hors texte. 1 fr.

Plantes de pleine terre, ANNUELLES, BISANNUELLES et VIVACES. — Leur culture, par Martin JACQUIN. 1 vol. in-18. 1 fr. 50

Pommes de terre. — Choix, culture ordinaire et forcée; culture hivernale; récolte et conservation, par COURTOIS-GÉRARD. 1 vol. in-32, orné d'une grav. hors-texte. 1 fr.

Verveines. — Culture et multiplication, par CHATEL. 1 vol. in-32, orné de 2 fig. hors-texte. 75 c.

Cheval. — Recherches sur la nature des

affections typhoïdes du cheval; Etudes micrographiques et chimiques des altérations du sang, injection et contagion; étiologie; sémiologie et thérapeutique, par SALLÉ. 1 vol. in-18, orné de 30 fig. dans le texte. 3 fr.

Ouvrage couronné par la Société centrale de médecine vétérinaire.

Matériel agricole. — Description et emploi des instruments, machines, appareils et outils employés pour les travaux agricoles, par JOURDAIN. 3^e éd. ornée de 206 fig. dans le texte, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

LA CUISINE A L'USAGE DES MÉNAGES BOURGEOIS ET DES PETITS MÉNAGES

Comprenant la manière de servir à nouveau tous les restes, par le baron BRISSE. 1 vol. in-18 orné de 130 figures explicatives: franco 2 fr. 50.

Le Catalogue général de la Librairie est envoyé franco sur demande AFFRANCHIE.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD,

Le dimanche 27 janvier 1878, à midi.

DE DEUX MAISONS

ET D'UN JARDIN

Situés à Saumur, rue de l'Échelle, n^{os} 12 et 14, en face le château d'eau, dépendant des successions Étienne Chesneau-Clergeau. Mises à prix : 1,200 fr. et 600 fr.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

BEL APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE

Rue Royale, n^o 64.

Ancienne maison Raguideau, près les magasins Pichat. S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

A Saumur, petite rue Saint-Nicolas,

Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave. S'adresser chez M. LANGLOIS, à Saint-Lambert. (19)

A LOUER

UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin. S'adresser au bureau du journal.

Commune de Grézillé.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Grézillé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Grézillé, le dimanche 3 février 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1° 1376 mètres courants de terrassements. 957 f. 40
 - 2° 1376 mètres courants d'empièvements. 4,334 20
 - 3° Ouvrages d'art (l'aqueduc). 167 33
- Total..... 5,458 f. 93

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'Agent-voyer du canton de Gennes et à celui de M. l'Agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur, Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

On demande des ajusteurs-mécaniciens. S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre.

On demande une demoiselle pour le rayon de mercerie.

BREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSMANN,
Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLONA et C^{ie}.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C^{ie}.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'OREIGNY, FAUSTIN et C^{ie}.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^{ie}.
Metz, chez M. L. BARRÉ.
Nantes, chez M. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et Naxaire, MM. JAMONT et HUARD.

A LA PROVIDENCE

FABRIQUE DE FLEURS

38 et 40, rue Saint-Jean,

M^{lles} DURVILLE

SAUMUR

Spécialité de Bouquets d'église, montés en tous genres, Couronnes de mariées, Coiffures de bal, grand choix de Coussins, Corbeilles, Arbustes pour salon, Fleurs fines en boîtes et en douzaines, grand assortiment d'appareils pour fleurs, pétales, feuillages, papiers et étoffes, gaz, papiers or et argent, mousse.

ARTICLES MORTUAIRES.

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :

1° La signature de l'inventeur.

2° L'étiquette en 4 couleurs dont ci-contre le fac-similé en noir.



Les contrefacteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, « l'emporte sur toutes les autres préparations ferrugineuses. » BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général : Chez EMILE GENEVOIX, 14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

PRIX : Le flacon de Fer avec la mesure. 50 centimes. 200 Dragées. 100 centimes.

Saumur, imprimerie de P. GODET.